



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/782
9 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 9 OCTOBRE 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU KOWEÏT AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre du Représentant permanent de l'Iraq qui vous a été adressée le 2 octobre 1997 et dans laquelle il prétendait qu'une patrouille maritime koweïtienne avait ouvert le feu sur un patrouilleur des garde-côtes iraqiens le 25 septembre 1997. À ce propos je tiens à vous informer des faits ci-après :

1. Ces allégations ne sont rien d'autre qu'un nouvel élément d'une série de calomnies que le régime iraquien a l'habitude de faire circuler à des fins de provocation en vue de susciter des crises. Les services koweïtiens compétents réfutent catégoriquement ces allégations mensongères.

2. Les services koweïtiens compétents ont demandé des renseignements au commandement de la MONUIK sur ce prétendu incident, mais ce dernier a affirmé ne pas être au courant de cet incident, ce qui confirme la fausseté des allégations et montre clairement quelles sont les intentions du régime iraquien et de sa politique qui vise à susciter des crises et à provoquer des tensions dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammed A. ABULHASAN
